PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 8 JUIL. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 juin 2019**

Compte rendu affiché le **11 juillet 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **21 juin 2019**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 8 JUIL. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Virginie COMTE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Ahmed CHEKHAB, Yvette JANIN, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Régis DUVERT, Antoinette ATTO, Josette PRALY, Myriam MOSTEFAOUI, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Philippe MOINE, Stéphane BERTIN, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : **Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Christiane PERRET-FEIBEL à Hélène GEOFFROY, Armand MENZIKIAN à Virginie COMTE, Chérazède GAHROURI à Sacha FORCA, Marie-Emmanuelle SYRE à Philippe MOINE, Christine BERTIN à Stéphane BERTIN.**

Membres absents excusés :

Membres absents : **Christine JACOB, Bernard GENIN, Nadia NEZZAR, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Morad AGGOUN, Mourad BEN DRISS, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA.**

Membres démissionnaires **: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	32

Objet :

19.06.0681
Fleurissement des espaces publics par les habitants

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 8 JUIL. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Notre ville est engagée dans des actions qui permettent à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi d'agir sur la préservation de l'environnement et ceci avec la volonté de s'appuyer sur les habitants

Pour satisfaire ces trois objectifs, il est proposé de lancer un dispositif de fleurissement des espaces publics par les habitants désireux de s'impliquer davantage dans l'embellissement de notre cadre de vie.

De manière comparable au Défi fleuri, ce fleurissement ne vise pas seulement à contribuer à l'embellissement de la ville et à la préservation de l'environnement mais aussi au bien-être des habitants dans notre ville et à favoriser les échanges entre habitants et jardiniers volontaires.

Les habitants volontaires sélectionnent un ou des espaces qu'ils souhaitent végétaliser et s'engagent à les entretenir dans le respect de la charte annexée au présent rapport.

De leur côté, les services de la ville fournissent :

- une analyse technique de l'endroit souhaité (notamment des vérifications en terme de sécurité),
- des conseils sur les plantations suivant les emplacements sélectionnés,
- une aide concrète au démarrage suivant les besoins et les implantations (potentiellement apport de terre végétale, réalisation de lisses …),
- un accompagnement pour signaler les zones plantées par les jardiniers.

Une charte présentée en annexe de cette délibération formalise les engagements réciproques des jardiniers volontaires et de la ville.

D'autre part, un travail a déjà été engagé avec la Métropole pour conventionner sur l'utilisation éventuelle d'espaces métropolitains par les habitants. En fonction des demandes susceptibles d'émerger, il pourra être fait de même avec les bailleurs.

Afin de tester l'intérêt des habitants pour ce dispositif et de l'adapter aux besoins et souhaits des Vaudais, il est proposé de le lancer en 2019.

Une évaluation sera présentée sous un an au conseil municipal pour que celui-ci se prononce sur les conditions de la poursuite de ce projet.

En conséquence, je vous propose :

- de valider le lancement à titre d'expérimentation de ce dispositif ;
- de valider la charte annexée à ce présent rapport ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la charte avec les jardiniers volontaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que le fleurissement des espaces publics par les habitants contribue à l'embellissement de la ville et à la préservation de l'environnement mais aussi au bien-être des habitants ;

Entendu le rapport présenté le 27 juin 2019 par Madame Muriel LERCERF , cinquième adjointe, déléguée aux Travaux, aux Marchés publics, à la Proximité et à l'Embellissement de la Ville ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 32
Votes Pour : 32
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Ne participent pas au vote :0

- de valider le lancement à titre d'expérimentation de ce dispositif ;
- de valider la charte annexée à ce présent rapport ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la charte avec les jardiniers volontaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY